Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

Coupes de Seine et Marne C2 2027

4x4 mixte et 6x6 mixte
(Pour licenciés Compet Lib)

Comité Départemental de Volley de Seine et Marne
sportive@cdvb77.fr

En attente d'approbation du prochain BDD

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue, CD), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art 1. Généralités

Le présent règlement s'applique aux coups de Seine et Marne seniors gérés par la CDS de Seine et Marne. Il vient en complément du **RGES** (Règlement Général des Épreuves Sportives) édité par la FFVolley en précisant certaines dispositions spécifiques à ce championnat. Le RGES reste toutefois le règlement de base de toutes compétitions fédérales.

Règles du jeu : **règles officielles FIVB en vigueur** (sauf cas spécifiés dans ce règlement).

Nom de l'épreuve	Coupe de Seine & Marne C2
Catégorie	Senior
Commission sportive référente	CDS de Seine et Marne
Forme de jeu	6x6 ou 4x4
Genre	Mixte (obligatoire)

Art. 2 - Engagement des GSA

L'engagement est libre et ouvert à tous les clubs affiliés au CDvolley77.
Le nombre d'équipes par GSA est illimité.
Le montant de l'engagement est mentionné dans les tarifs de la saison en cours du CDvolley77 : https://web.cdvb77.fr/tarifs

Art. 3 – Équipes et joueurs

Art. 3.1 – Licences autorisées

Seuls les licenciés Compet'lib des catégories seniors et M21 sont autorisés à participer aux rencontres. Les M18 doivent, eux, avoir validé leur simple surclassement pour participer.

Art. 3.2 – Composition d'une équipe (par rencontre)

Chaque équipe se compose de 12 joueurs au maximum en 6x6 et 8 joueurs maximum en 4x4, dont une joueuse féminine au minimum sur le terrain à chaque instant.

Les changements d'équipe en cours de compétition sont interdits.

En cas de blessure de l'unique joueuse féminine en cours de match l'empêchant de finir la rencontre, l'équipe peut valablement poursuivre le match sans toutefois pouvoir procéder à un remplacement (fin du match à 5 joueurs en 6x6 ou à 3 joueurs en 4x4).

Art. 3.3 – Tenue des joueurs

Les joueurs ont une tenue de sport ne présentant aucun danger ni pour eux ni pour les autres participants. **Les maillots numérotés sont vivement conseillés,** pour faciliter le travail des arbitres. Un maillot numéroté sera nécessaire en cas de qualification pour la finale.

En 6x6, les libéros doivent porter une tenue différente de leurs coéquipiers et être facilement identifiable par l'arbitre (port d'un dossard par exemple).

Art.4 Calendrier

Jour officiel des rencontres	En semaine du lundi au vendredi
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du club adverse (Vert)	**20h à 21h** (début des rencontres)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du club adverse (Rouge)	En semaine de 19h30 à 21h30 Samedi et dimanche de 10h à 17h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Date limite des engagements	**Dimanche 13 décembre (minuit)**
Tours de qualifications : semaines débutants les lundis suivants : *En fonction du nombre d'inscrits certains tours peuvent être supprimés*	TOUR 1 - lun. 11 JAN TOUR 2 - lun. 25 JAN TOUR 3 - lun. 22 FEV TOUR 4 - lun. 08 MAR TOUR 5 - lun. 22 MAR TOUR 6 - lun. 19 AVR TOUR 7 - lun. 17 MAI
Finales *(Finales M15, M18, M21 et SENIOR)*	**SAMEDI 29 MAI 2027** (en journée)

Les calendriers de la coupe de Seine et Marne seront disponibles, une fois les engagements validés, sur l'espace fédéral du comité de Seine et Marne :
http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77

Afin de permettre à la CDS d'organiser les tours suivants et aux clubs recevants de s'organiser, **il est interdit de reporter une rencontre au-delà du mercredi soir précédant la semaine du prochain tour.**

Art 4.1 - Demandes de modification ne nécessitant pas l'accord du club adverse :
- modification de la salle (salle déclarée à l'engagement ou à moins de 15 km de la salle initiale),
- modification de l'heure d'implantation dans la même soirée que l'implantation initiale et en horaires VERTS.
- modification du jour d'implantation si dans la même semaine que l'implantation initiale.

La demande doit être faite via le serveur moins de 48h après parution du tour. Dans le cas contraire, l'accord du club adverse sera nécessaire.

Art 4.2 - Demandes de modification nécessitant l'accord du club adverse avant celui de la CDS :
- demande d'inversion des implantations.
- demande de report de date des rencontres.
- demande d'implantation des rencontres sur les plages horaires ROUGES.
- demande faite plus de 48h après la parution du tour.

Cas particuliers :
Pour toute demande de modification au calendrier **des matchs à domicile** nécessitant l'accord préalable du GSA adverse faite dans les **48h** après parution du tour, le GSA destinataire aura **5 jours pour saisir son avis.** Passé ce délai et en l'absence d'avis du GSA destinataire (favorable ou défavorable), la CDS validera automatiquement la demande.

Pour toute demande de modification au calendrier **des matchs à l'extérieur** nécessitant l'accord préalable du GSA adverse, le GSA destinataire aura **5 jours pour saisir son avis**. Passé ce délai et en l'absence d'avis du GSA destinataire (favorable ou défavorable), la CDS refusera la demande.

5 jours avant la date du match, sans avis du GSA destinataire de la demande, la CDS décidera de l'implantation.
Une proposition non réglementaire ne peut être acceptée par la CDS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

Art 4.3 - Procédure de demande de modification au calendrier

1. Rendez-vous dans votre **espace club**
2. Dans "Gestion Sportive", choisissez "Demande de Modification - Comité de Seine-et-Marne »
3. Cliquez sur le **+** à droite de "saisir une demande de modification au calendrier"
4. Saisissez le N° de la rencontre pour laquelle vous demandez une modification
   Voir calendrier en ligne pour trouver le n° :
   http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77
   Choisissez parmi les deux options :
   - Modifier la date, l'heure ou la salle de la rencontre
   - Inverser match aller / match retour (impossible en coupe)

Si vous êtes le club recevant, vous avez la possibilité de proposer également une nouvelle salle. Si la salle n'est pas proposée dans le menu vous pouvez l'ajouter en cliquant sur "ajouter un gymnase à la liste" en bas.

Lorsque vous recevez une demande de modification de la part d'un GSA adverse, rendez-vous dans la liste des demandes de modification au calendrier.

Pour saisir votre avis, cliquez sur l'icône avec le point d'interrogation.

Art. 5 Protocoles des rencontres en semaine

Heure programmée de la rencontre	H
Mise à disposition de la FDME	H- 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée (au plus tard)	H- 30 minutes
Contrôle des présences, tirage au sort et signature de la feuille de match	**H- 14 minutes**
Début de l'échauffement au filet (8' attaque – 2' service)	H- 13 minutes
Équipe incomplète déclarée Forfait	**H**

C'est au club recevant de fournir pour la rencontre : la FDME et un scoreur

Art 5.1 – Discipline, Sécurité :

Tout club affilié à la Fédération Française de Volley, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable des arbitres, des joueuses et des spectateurs. Le club est tenu de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match, du comportement de ses dirigeants, des joueur(euse)s et du public.

Art 5.2 – En cas d'interruption de la rencontre

En cas d'interruption d'une rencontre dû à la fermeture de la salle, le GSA recevant serait déclaré perdant de la rencontre par pénalité.

Conseillé : le GSA recevant doit prévoir 2h à 2h30 de temps effectif de jeu minimum et dans la mesure du possible 10 à 15 minutes pour se doucher et/ou se changer.

Art. 6 Feuille de match

Le GSA recevant doit utiliser OBLIGATOIREMENT la feuille de match électronique simplifiée (FDME)
Le mode opératoire pour la feuille de match électronique est accessible sur le site internet fédéral à partir du lien suivant : Cliquer ICI
La feuille de match électronique est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, le club recevant doit fournir une feuille de match papier.
Dans le cas d'une feuille de match papier, le mot de passe pour la saisie des résultats pour la division est accessible dans votre espace club : « Saisie des Résultats - Les Mots de passe du Club »

Art. 6.1 Communication des résultats et transmission de la feuille de match :

Les résultats de la FDME doivent être envoyés juste après la rencontre par le GSA organisateur et au plus tard le lendemain 9h en cas de problème de connexion le soir même.

En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (Tarifs CDvolley 77 de la saison en cours).

Art. 7 Arbitrage

L'arbitrage est normalement assuré par le club recevant et peut être pris en charge par :

- un des joueurs de l'équipe recevant, accompagné éventuellement d'un joueur de l'équipe adverse en tant que 2ème arbitre. Les joueurs occupant le rôle d'arbitre ne peuvent en aucun cas conseiller ou coacher leur équipe tant qu'ils sont arbitres. L'arbitre peut être remplacé pour pouvoir entrer sur le terrain, même en cours de set.

- un licencié FFvolley (hors pass bénévole)

Les deux équipes peuvent toutefois s'accorder sur un auto-arbitrage.

Art. 8 Terrain, filet, ballon et équipements

Terrain : 9 m x 18 m. **Filet : 2.43m**

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	6 par équipe (4 par équipe en 4x4)

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau sécurité. L'aire de jeu doit permettre d'avoir suffisamment de place autour du terrain (3 m conseillé). Si les distances à l'extérieur du terrain sont inférieures à 3m alors l'arbitre doit s'assurer qu'aucun objet puisse mettre en danger les participants.

Quel que soit le recul, il ne sera pas permis de toucher la ligne au service. L'arbitre s'assurera que le recul est identique pour chaque camp. Dans le cas contraire, une ligne (ou autre marquage) sera utilisée pour équilibrer les distances. Si un objet (panier de basket, câble, etc.) se trouve au-dessus de l'aire de jeu, les ballons touchant ces objets sont considérés comme « dehors »

Les lignes aux sols doivent être tracées. En l'absence de tracé permanent, un adhésif de 5cm de largeur devra être utilisé.

Un scoreur manuel ou électronique est nécessaire pour afficher le score pendant le match.

Art. 9 – Règles du jeu

Les règle du jeu sont celles de la FIVB en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement).

Particularités du 4x4 : Matchs à 4 contre 4. Pas de faute de position (placement libre sur le terrain). Seul l'ordre de rotation au service doit être respecté. Les 4 joueurs sont considérés comme joueurs avant. Changements de joueurs libres et limités à 4 par set.

Art. 10 - Formule sportive

Matchs simples en **2 sets gagnants de 25 points** et **tie-break de 25 pts** avec 2 points d'écart.
2 temps-mort de 30 secondes par set par équipe.

16 équipes engagées (ou moins) :
Une formule « tableau à double élimination » sera privilégiée.

Plus de 16 équipes engagées :
Formule décidée par la CDS. Formule à simple élimination possible.

Les équipes seront tirées au sort en réunion de CDS (ou en BDD si possible) pour la composition des tableaux.

Un RPE spécifique pour les finales sera communiqué ultérieurement.

Art. 11 - Forfait

Si une équipe déclare forfait avant la finale, la CDS se réserve le droit d'appeler le demi-finaliste que cette équipe a rencontré.

Art. 11.1 – Forfait avant la rencontre

En cas d'équipe incomplète avant la rencontre, entraînant le forfait de cette équipe, le responsable doit prévenir l'adversaire par mail en mettant obligatoirement en copie la CDS77, ce dès que possible et au moins 24h avant la rencontre. Dans ce cas, la CDS annulera la rencontre et enregistrera le forfait sur le serveur. Aucune feuille de match n'est nécessaire.

Art. 12 - Cas non prévus

Les compétitions organisées par le comité de Seine et Marne s'appuient sur le Règlement Général Des Épreuves Sportives (RGES), établi par la Commission Centrale Sportive (CCS de FFVolley), qui est le règlement de base pour toutes les compétitions fédérales en France.

La CDS du comité de Seine et Marne tranchera valablement tous les cas non prévus.

Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdvb77.fr
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	marjorie.lecerf@cdvb77.fr
Président de la CDA 77	Kim Truong	kim.truong@cdvb77.fr
CDS 77	Membres de la CDS	sportive@cdvb77.fr

Comité de Seine et Marne de volley	www.cdvb77.fr
Serveurs FFVolley (calendriers)	http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77
Serveur FFVolley (saisie des résultats)	http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php
Serveur FFVolley (espace club – demande de modification du calendrier)	https://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/weblic/acces_licences.php
Règlements Généraux de la FFVolley	http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements
Règles FIVB	https://www.fivb.com/volleyball/the-game/official-volleyball-rules/